

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES AFFAIRES EXTERIEURES  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures  
du Canton de Vaud 2013**

La Commission s'est réunie le 11 mars 2014 à la salle des Armoiries pour examiner l'objet cité en titre. Elle était composée de Mmes Amélie Cherbuin, Christine Chevalley, Patricia Dominique Lachat, Alette Rey-Marion, Claire Richard et MM. Dominique-Richard Bonny, Michaël Buffat (en remplacement de M. Claude-Alain Voiblet), Gérard Cretegny, José Durussel, Denis-Olivier Maillefer, Christian Kunze, Gérard Mojon, Nicolas Rochat Fernandez, Andreas Wüthrich et de Raphaël Mahaim (président rapporteur soussigné).

La séance s'est tenue en présence de M. Pascal Broulis, chef du DFIRE, accompagné de MM. Roland Ecoffey, chef de l'Office des affaires extérieures et Simon Affolter, délégué aux affaires intercantionales et européennes.

M. Yvan Cornu, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions vivement.

## **1. INTRODUCTION**

En préambule, il convient de rappeler que le rapport du Conseil d'Etat est un instrument destiné à présenter de manière synthétique toutes les activités du Canton ayant trait aux affaires extérieures, en premier lieu au Grand Conseil, mais également au public. L'office des affaires extérieures s'efforce de choisir une présentation dynamique constituée de brefs chapitres afin de rendre accessible au lecteur l'action que mène le Conseil d'Etat sur les scènes intercantionales, fédérale et transfrontalière.

Ce document fait l'objet d'une démarche « d'amélioration continue » en collaboration avec la commission des affaires extérieures du Grand Conseil (CTAE). Cette dernière fait part de ses souhaits et remarques au Conseil d'Etat qui en tient compte pour les futurs rapports. C'est ainsi que la version 2013 du rapport donne suite à plusieurs demandes exprimées par la CTAE ces dernières années. Il intègre par exemple le tableau des projets Interreg, la liste des principaux concordats et conventions, ainsi que la description des projets d'agglomérations.

## **2. DISCUSSION GENERALE**

Comme les années précédentes, la CTAE salue la qualité du rapport du Conseil d'Etat sur les affaires extérieures. Son caractère synthétique et les informations néanmoins détaillées qu'il contient en font un instrument de travail, de documentation et de communication fort apprécié et utile.

En traitant le rapport 2012, la commission s'était posée la question de la place que pourraient ou devraient prendre les activités parlementaires en lien avec les affaires extérieures dans le rapport du Conseil d'Etat. Elle s'était alors donné le temps de la réflexion pour l'année 2013, charge à elle de trouver une manière de documenter ses activités en coordination avec le bureau du Grand Conseil.

Fort de ce constat, le bureau du Grand Conseil a décidé durant l'hiver 2013-2014 de rédiger un rapport distinct pour documenter ses actions en lien avec les affaires extérieures. Le rapport pour l'année 2013

constitue donc une première, qui vient compléter le rapport du Conseil d'Etat et fournir ainsi un tableau complet de la thématique; il prend la forme d'un document de quelques pages co-signé par les deux présidents en exercice et à la rédaction duquel le président soussigné a contribué s'agissant plus spécifiquement de la CTAE.

### **3. EXAMEN DU RAPPORT CHAPITRE PAR CHAPITRE**

Il n'est pas le lieu ici de revenir sur l'ensemble des questions et thèmes abordés en séance de commission. Parmi les interrogations les plus importantes des commissaires et les discussions tenues en séance, on peut relever les points suivants:

**S'agissant de la mobilité**, le Conseiller d'Etat P. Broulis souligne qu'un lobbying fructueux a été réalisé à Berne afin que les retards d'investissements relatifs à la mobilité ferroviaire et autoroutière dans le Canton de Vaud soient pris en considération. L'acceptation par le peuple du projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) permettra de nombreux aménagements sur les axes Lausanne-Genève et Lausanne-Berne. Une avance financière sur la part fédérale effectuée par les cantons de la Métropole lémanique a permis dans plusieurs cas de faire démarrer les études pour des projets ferroviaires cruciaux pour l'axe lémanique. Certes, le refus par le peuple de l'augmentation du prix de la vignette que soutenait le Conseil d'Etat, a compromis (retardé) des projets tels que le contournement de Morges, mais des solutions pourraient être trouvées grâce au nouveau Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA).

**S'agissant du projet Human Brain Project (HBP)**, dont l'EPFL a été désignée par l'Union européenne pour en assumer la direction, le Conseiller d'Etat P. Broulis fournit des explications quant à ses retombées pour la recherche et l'économie. Le Conseil d'Etat oeuvre afin que la « marque » « EPFL, Lausanne, Switzerland » soit reconnue comme leader de l'HBP, même si des chercheurs et collaborateurs travailleront sur le site de Sécheron (Genève).

**S'agissant de la réforme de la fiscalité des entreprises**, le Conseiller d'Etat précise que les négociations relatives à l'abrogation des régimes fiscaux spéciaux des entreprises s'intensifieront en 2014. Un projet de loi fédérale devrait suivre en 2015. Le Conseil d'Etat entend trouver des solutions permettant de réduire les incertitudes qui s'avèrent préjudiciables au tissu économique. Le Canton de Vaud travaillera sur les mesures de remplacement des statuts spéciaux et sur le partage des coûts avec la Confédération.

**S'agissant de l'arriéré fiscal pour les frontaliers**, la commission reçoit des explications complémentaires suite au différend qui a opposé le Canton à la France à la fin de l'année 2013. Les négociations sur le paiement des rétrocessions par la France des impôts des frontaliers (4,5% de la masse salariale brute) devraient être sous toit d'ici à juin 2014. Si les discussions portent sur des avances, voire des intérêts de retard, les 4,5% pourraient aussi être négociés à la hausse, vers un taux de 5%. Le Conseil d'Etat rappelle qu'il est opposé à un système d'imposition à la source, compliqué à mettre en oeuvre au plan administratif et générant des revenus probablement moindres que le système actuel en raison du type de salariés frontaliers dans le Canton de Vaud (revenus modestes).

**S'agissant de la péréquation intercantonale**, la commission s'enquiert de savoir quand sera traitée l'initiative Favez adoptée par le Grand Conseil en 2013. Il est répondu que l'initiative sera traitée en même temps que les autres interventions liées à la seconde période RPT, soit en 2015. Au niveau du traitement de cet objet par les chambres fédérales, le Conseil prioritaire est le Conseil des Etats.

**S'agissant de l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) de 2020**, le Conseil d'Etat souhaite créer une dynamique au niveau du Canton et éviter la concentration des épreuves de ski, alpin et nordique, dans les Alpes vaudoises. La dynamique doit se créer autour de trois pôles : Alpes, Jura et Lausanne. Le Canton se doit de défendre la candidature « Lausanne 2020 » avec conviction et enthousiasme, dès lors que la ville concurrente, Brasov en Roumanie, est très activement soutenue par les autorités roumaines. L'élection de la ville hôte se décidera en été 2015.

La commission a évoqué le scrutin du 9 février 2014 et ses conséquences pour le Canton. Le Conseiller d'Etat P. Broulis a présenté les premières démarches entreprises pour analyser cette situation complexe et adopter des réponses adéquates. Dès lors qu'il ne s'agit pas à proprement parler

d'un objet du rapport sur les affaires extérieures 2013, la commission a toutefois décidé d'y revenir ultérieurement de façon plus circonstanciée.

#### **4. VOTE DE LA COMMISSION**

*Au bénéfice des explications complémentaires demandées, la commission recommande au Grand Conseil d'approuver le Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud 2013, à l'unanimité des membres présents (14).*

Pampigny, le 24 mai 2014

*Le rapporteur :  
(Signé) Raphaël Mahaim*